



**ADDITIF N°009 DU 01 OCTOBRE 2026
RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

Au lieu de lire :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 17/AONO/R-CE/D-NK/C-BONDJOCK/CIPM/26 DU 17 AOUT 2026 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR ELIMINATION DES POINTS CRITIQUES DE LA ROUTE CARREFOUR SILIYEGUE - SONG TON - MAMBI (5.7KM), DANS L'ARRONDISSEMENT DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE. EN PROCEDURE D'URGENCE.

Financement : FONDS PROPRES DE LA COMMUNE, EXERCICE 2026

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

12-Remise des offres

-Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de Bondjock **au plus tard le 25/09/2026 à 12 heures** contre récépissé et devront porter la mention

14-Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps **le 25/09/ 2026 à 13 heures précises** par la Commission Compétente de Passation des Marchés siégeant dans la salle de réunions de la Mairie de BONDJOCK en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

15-Critère d'évaluation



Critères éliminatoires

- ✓ A Absence dans l'offre ou non-conformité du cautionnement de soumission timbré délivré par la CDEC à l'ouverture des plis;
- ✓ Absence de la capacité financière dans l'offre administrative ;
- ✓ la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- ✓ des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- ✓ la non-conformité de l'offre (absence d'un ou de plusieurs éléments constitutifs des volumes 2, 3 et 4) ;
- ✓ l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années
- ✓ le non-respect du format de fichier des offres (en cas de soumission par voie électronique).
- ✓ Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, 80% soit 19/24 éléments positifs (oui).

16-Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière qualifiée, évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises. Toute offre non présentée en trois (03) volumes sera purement et simplement rejetée ; il en est de même pour toute offre non conforme au règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

PIECE N° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

Article 11 : Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, conforme aux prescriptions du DAO devra être déposée contre récépissé dûment signé à la Mairie de Bondjock au plus tard le **25 septembre 2026 à 12 heures**, heure locale. Elle devra porter la mention :

Article 13 : Ouverture des plis et évaluation des offres

L'ouverture des plis sera effectuée dans la salle des réunions de la commune de Bondjock le **25 septembre 2026 à 13 heures précises**, heure locale par la Commission de Passation des Marchés, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une bonne connaissance du dossier, conformément aux procédures reconnues par le Code des Marchés Publics en vigueur au Cameroun.

es seront ouvertes en un temps et évaluées en trois (03) étapes de la manière suivante

Deuxième étape : Évaluation des offres techniques (Volume B)

Sur la base du barème de notation figurant ci-dessous, la Sous-Commission d'Analyse évaluera les Offres Techniques pour faire ressortir les soumissionnaires présentant des offres acceptables, c'est-à-dire celles dont le nombre de oui est supérieur ou égal 80% (soit 19 oui/24).

Les soumissionnaires seront évalués sur les critères suivants :



Critères éliminatoires

- A. Absence dans l'offre ou non-conformité du cautionnement de soumission timbré délivré par la CDEC à l'ouverture des plis;
- B. la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- C. des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- D. la non-conformité de l'offre (absence d'un ou de plusieurs éléments constitutifs des volumes 2, 3 et 4) ;
- E. l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années
- F. le non-respect du format de fichier des offres (en cas de soumission par voie électronique).
- G. Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, une note inférieure à 75% d'éléments positifs, soit 18 éléments positifs (oui) sur les 24.

Lire plutôt :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 17A/AONO/R-CE/D-NK/C-BONDJOCK/CIPM/26 DU 17 AOUT 2026 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR ELIMINATION DES POINTS CRITIQUES DE LA ROUTE CARREFOUR SILIYEGUE - SONG TON - MAMBI (5.7KM), DANS L'ARRONDISSEMENT DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE. EN PROCEDURE D'URGENCE.

Financement : FONDS PROPRES DE LA COMMUNE, EXERCICE 2026

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

12-Remise des offres

-Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de Bondjock au plus tard le 14/10/2026 à 12 heures contre récépissé et devront porter la mention

12-Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps le 14/10/2026 à 13 heures précises par la Commission Compétente de Passation des Marchés siégeant dans la salle de réunions de la Mairie de BONDJOCK en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

14-Critère d'évaluation



Critères éliminatoires

- 2. Absence dans l'offre ou non-conformité du cautionnement de soumission timbré délivré par la CDEC à l'ouverture des plis;
- 3. Absence de la capacité financière dans l'offre administrative ;
- 4. la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- 5. des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- 6. la non-conformité de l'offre (absence d'un ou de plusieurs éléments constitutifs des volumes 2, 3 et 4) ;
- 7. l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années
- 8. le non-respect du format de fichier des offres (en cas de soumission par voie électronique).
- 9. Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, 80% soit 19/24 éléments positifs (oui).
- 10. l'absence de la charte d'intégrité datée et signée
- 11. l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée

9 Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière qualifiée, évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises. Toute offre non présentée en trois (03) volumes sera purement et simplement rejetée ; il en est de même pour toute offre non conforme au règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot
PIECE N° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

Article 11 : Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, conforme aux prescriptions du DAO devra être déposée contre récépissé dûment signé à la Mairie de Bondjock au plus tard le **14 Octobre 2026 à 12 heures**, heure locale. Elle devra porter la mention :

Article 13 : Ouverture des plis et évaluation des offres

L'ouverture des plis sera effectuée dans la salle des réunions de la commune de Bondjock le **14 Octobre 2026 à 13 heures précises**, heure locale par la Commission de Passation des Marchés, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une bonne connaissance du dossier, conformément aux procédures reconnues par le Code des Marchés Publics en vigueur au Cameroun.

Les offres seront ouvertes en un temps et évaluées en trois (03) étapes de la manière suivante

13.2- Deuxième étape : Évaluation des offres techniques (Volume B)

Sur la base du barème de notation figurant ci-dessous, la Sous-Commission d'Analyse évaluera les Offres Techniques pour faire ressortir les soumissionnaires présentant des offres acceptables, c'est-à-dire celles dont le nombre de oui est supérieur ou égal 80% (soit 19 oui/24).

Les soumissionnaires seront évalués sur les critères suivants :

 Critères éliminatoires

- A. Absence dans l'offre du cautionnement de soumission timbré à l'ouverture des plis;
- B. la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- C. des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- D. la non-conformité de l'offre (absence d'un ou de plusieurs éléments constitutifs des volumes 2, 3 et 4) ;
- E. l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années
- F. le non-respect du format de fichier des offres (en cas de soumission par voie électronique).
- G. Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, une note inférieure à 80% d'éléments positifs, soit 19 éléments positifs (oui) sur les 24.
- E. l'absence de la charte d'intégrité datée et signée
- F. l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée

ANNEXE

Annexe n°6 : modèle de liste de la personne la mobiliser

1. Personnel technique /de gestion
2. Personnel d'appui (siège et local)

Annexe n° 7 : modèle de cadre du planning

Annexe n° 8 : modèle de curriculum vitae (c v) du personnel spécialisé propose

Annexe n° 10 : Références du candidat

Annexe n° 11. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail propose pour accomplir la mission

Annexe n° 12 modèle de fiche d'information relative au matériel essentiel, le cas échéant

Annexe n° 13 modèle de déclaration sur l'honneur de visite du site

Fait à BONDJOCK, le **01 OCT 2026**
LE MAIRE (Autorité Contractante)

AMPLIATIONS

- ARMP ;
- Président CIPM/C-BMK ;
- DDMAP/NK ;
- DDTP/NK ;
- Maître d'Ouvrage ;
- Affichage/Archives




Ngwem II Jean-Claude